



FICHE PRATIQUE EIA

EIA : LES CONSEILS DE L'UFCM-CGT

L'Entretien Individuel d'Appréciation (EIA) est un moment crucial dans la vie des cheminot-e-s qui y sont soumis.

Pour l'UFCM-CGT, les objectifs doivent porter sur les moyens à disposition des cheminot-e-s pour bien travailler, être collectifs et partagés, en plaçant l'humain au cœur du service public ferroviaire !

Le management par objectifs est un stratagème patronal visant à faire adhérer les salarié-e-s aux « valeurs » de l'entreprise, inciter au culte du présentisme et exiger une disponibilité quasi-permanente, le **tout en individualisant les responsabilités au détriment des collectifs de travail**. La confusion entre « obligation de moyens » et « obligation de résultats » conduit à une évaluation du salarié restreinte à la seule année écoulée, et **subordonnée uniquement à l'atteinte d'objectifs qui finissent par primer sur la tenue du poste, contribuant ainsi à la perte de sens au travail**.

Les objectifs irréalistes impactent gravement la santé physique et mentale des salarié-e-s. L'accroissement de la charge mentale, le manque de reconnaissance, la compétition entre cheminot-e-s ainsi que les risques de discrimination sont tout autant de causes qui peuvent conduire jusqu'au burn-out.

Les salarié-e-s, quelle que soit leur classe, n'ont qu'une obligation de moyens : ils doivent effectuer le travail qui leur est commandé afin de contribuer à l'objectif général, mais ne peuvent EN AUCUN CAS endosser de responsabilité personnelle si le résultat n'est pas atteint.

L'UFCM-CGT PRÉCONISE DE NÉGOCIER LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS, DONC DE NE VALIDER QUE DES OBJECTIFS DE MOYENS !

Les encadrant-e-s, au même titre que l'ensemble des salarié-e-s, doivent pouvoir débattre et négocier avec leurs prescripteurs dans le but d'obtenir les moyens nécessaires à la production d'un service public ferroviaire de qualité. **Accepter des objectifs inatteignables, c'est aussi renoncer à les contester en cas de procédure disciplinaire, de remise en cause du poste ou d'incident !**



DÉLÉGATION DE POUVOIR ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE : ATTENTION DANGER !

La délégation de pouvoir peut représenter un outil managérial visant à transférer des responsabilités, sans pour autant transférer un pouvoir décisionnel. **Elle peut mettre en difficulté les encadrant-e-s, dans la mesure où ils doivent assumer les conséquences de la politique de l'entreprise, sans disposer des moyens suffisants pour effectuer leur travail de manière satisfaisante.** Ce procédé dégrade les conditions de vie et de travail des Ictam en situation d'encadrement, renforçant la pression managériale et individualisant les responsabilités. **Les risques juridiques ne sont pas en reste, le délégataire pouvant être tenu responsable en cas d'accident, de supposé manquement ou d'infraction.**

pass

cheminot-es



CONTRACTUEL-LES, STATUTAIRES
DE TOUTS LES METIERS
DE TOUTES LES ENTREPRISES



TOUTES ET TOUS CHEMINOT-ES !

je suis pour, j'adhère !

POUR L'UFCM-CGT, TOUTE DÉLÉGATION DE POUVOIR NE PEUT SE FAIRE QU'EN DESTINATION D'UN-E SALARIÉ-E DISPOSANT DES COMPÉTENCES, MOYENS ET AUTORITÉ NÉCESSAIRES ET DOIT ÊTRE CLAIREMENT DÉFINIE PAR ÉCRIT !

CHEMINOT·E·S CONTRACTUEL·LE·S : LA QUESTION DU SALAIRE

La mauvaise loi de 2018 éclatant la SNCF en SA et le volet classifications-rémunérations de la CCN de branche, ont durablement impacté le cadre social des cheminot·e·s et tenté de nous diviser, notamment en cassant les repères collectifs en termes de salaires. Pour les cheminot·e·s contractuel·le·s, le pourcentage de l'enveloppe dédiée aux augmentations de salaires est négocié chaque année lors des NAO, donc variable, et au final à la main de la direction. Cette enveloppe est ensuite répartie dans les établissements de façon très opaque et sans contrôle par les organisations syndicales. **Il est donc nécessaire, lors de l'EIA, de formaliser par écrit toute demande de revalorisation salariale.**

Indépendamment de l'EIA, la CGT et son UFCM invite tou·te·s les cheminot·e·s contractuel·le·s à rédiger une lettre de réclamation en exigeant les mêmes conditions salariales que les cheminot·e·s statutaires, et à la transmettre aux délégué·e·s de notation CGT afin de faire valoir les droits de l'ensemble des cheminot·e·s lors des commissions de notation !

Chaque cheminot·e, quel que soit son contrat, participe à la production du service public ferroviaire. Le salaire doit être transparent, équitable et fondé sur des critères objectifs : c'est dans ce cadre que la CGT et son UFCM, à travers la création d'un nouveau Statut du travail cheminot, revendiquent une grille unique des salaires pour l'ensemble des cheminot·e·s de la branche !

LORS DES EIA, EXIGEONS COLLECTIVEMENT :

- ▶ Une charge de travail en cohérence avec la durée légale du travail (1 589h annuelles) ;
- ▶ Une organisation de la production garantissant des conditions de vie et de travail de haut niveau ;
- ▶ Des appuis de proximité réactifs pour les services nécessaires aux cheminot·e·s ;
- ▶ Des appuis techniques en proximité pour garantir la qualité du service public ferroviaire ;
- ▶ Des moyens humains, matériels et financiers qui concourent à l'application de nos missions ;
- ▶ Le respect d'un droit à la déconnexion garantissant les temps de repos ;
- ▶ Une reconnaissance de la pénibilité pour les métiers de l'encadrement.

À NOTER :

La préparation de l'EIA sur Station C, c'est du temps de travail ! Elle doit se faire en service et avec les moyens matériels de l'entreprise. De plus, **aucune disposition légale ni contractuelle n'oblige les cheminot·e·s à adhérer au contenu de son EIA.** L'UFCM-CGT invite les cheminot·e·s à **préciser par écrit**, pour chacun des items, dans les cases prévues à cet effet, les raisons qui amèneraient à cocher la case « NON » (objectifs inatteignables, commentaires sur le savoir-être...) ; **ce qui est inscrit par le·la salarié·e ne peut être modifié sans son autorisation.** En outre, conformément à l'article 2.1 de l'accord PEDPP, l'EIA « est un rendez-vous annuel entre un manager et un salarié » : **la direction ne peut donc pas être en supériorité numérique face à un·e cheminot·e lors de l'EIA.**

TOUTES ET TOUS RASSEMBLÉ·E·S AVEC L'UFCM-CGT !

BÂTISSONS COLLECTIVEMENT UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ, À VISAGE HUMAIN ET TOURNÉ VERS LE PROGRÈS SOCIAL !

